

Charleville-Mézières, le 23 septembre 2024

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
1 rue Navier
51082 REIMS Cédex

Responsable du service du dialogue social (SDS)

Objet : organisation des services académiques

Monsieur le Recteur,

La section A&I UNSA de l'académie de Reims a été sollicitée par plusieurs personnels concernant l'organisation de travail afférant à certains services du rectorat de Reims concernés par le plan d'actions sur le recrutement. A cela s'ajoute également la saisie par de nombreux personnels, du registre de santé et sécurité au travail ce 23/09/2024 notifiant leur mal être.

Au CSAA de repli du 20/03/2024 a été présenté au point 5 « le plan d'actions sur le recrutement ». Mme la Secrétaire Générale d'Académie avait fait la présentation de ce point portant sur 3 axes : 1/ renforcer le recrutement, 2/ dynamiser 3/ accompagner et fidéliser. Cette mise en œuvre du plan d'actions devait se faire de la fin du 1^{er} semestre 2024 à septembre 2025. Par ailleurs, Mme la secrétaire générale avait précisé qu'il y aurait une action dans ce plan qui nécessitera la consultation du CSA-SA sur l'organisation des services académiques. Or, à ce jour aucune information de ce type n'a été vue dans cette instance. Pire encore, il a été présenté récemment aux personnels administratifs de certains services par l'administration un nouveau cadre d'organisation de travail pour les prochaines vacances estivales (à savoir la prise au maximum de deux semaines de congés avec la possibilité de prendre en contre partie des congés sur le temps scolaire) alors que, précisément, c'est à ce moment que la charge de travail est conséquente. Effectivement, il est imposé aux personnels d'être un maximum présent sur le mois de juillet et à la deuxième quinzaine d'août pour mener à bien le recrutement d'agents contractuels.

Au CSAA de repli du 20/03/2024, l'UNSA-ÉDUCATION avait exprimé sa satisfaction pour les actions menées pour promouvoir l'institution cependant elle s'interrogeait sur la faisabilité en moyens humains et techniques. Mme la Secrétaire Générale d'académie avait répondu qu'il y a des moyens à mobiliser, que tout ne se ferait pas du jour au lendemain. Elle avait indiqué qu'un délai de deux ans était fixé et qu'il fallait rester confiant en la recherche de solutions.

Cependant, la section A&I UNSA de l'académie de Reims fait le triste constat que pour assurer l'accompagnement et le bien-être de personnels dans le cadre du plan d'actions « transformation du recrutement » (accompagnement de l'intégration, de la prise de poste, tutorat, formation, perspectives professionnelles des agents recrutés, prise en compte de la dimension familiale et personnelle, en termes de logement, de problématiques liés à la scolarisation des enfants) l'administration, dégrade les conditions de travail des personnels administratifs des services académiques en charge du dossier recrutement en réduisant leurs congés estivaux à moins de 3 semaines et en augmentant considérablement leur charge de travail et la pression qui repose sur eux. A cela s'ajoute de sérieux problèmes de garde des enfants et la difficulté d'une organisation des congés avec leurs conjoints.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims rappelle que les congés annuels des fonctionnaires de l'Etat se conforment au cadre réglementaire explicité dans le décret n°84 – 972 du 26 octobre 1984. La note rectorale de 2021 intitulé « protocole temps de travail » notifie que « Le congé annuel est dû pour une année scolaire de service accompli. Il ne peut être reporté sur l'année scolaire suivante, sauf accord du chef de service, et dans la limite de 25 jours qui doivent être pris avant le 31 décembre de l'année civile en cours. »

La section A&I UNSA de l'académie de Reims constate que l'information donnée aux personnels administratifs concerné.e.s sur l'évolution de l'organisation de travail, intervient après la campagne de mutation, de ce fait, ces derniers se retrouvent obligés de subir l'injonction.

A&I UNSA ne cesse d'alerter depuis plusieurs années, de la dégradation des conditions de travail. Les décisions prises or champs du dialogue social ne peuvent que nuire et empirer sur ce terrain.

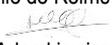
Pour la section A&I UNSA de l'académie de Reims, priver certains personnels des services académiques de congés estivaux permettant une réelle déconnexion n'est pas concevable car les collègues œuvrent déjà tout au long de l'année avec une pression constante.

Si l'administration a reconnu en instance qu'il fallait mobiliser des moyens humains pour que ce projet soit réalisable alors pourquoi aujourd'hui il n'en n'est rien ? Bien au contraire, nous constatons la dégradation des conditions de travail de certains agents intervenant dans les actions sur le recrutement sans même qu'ils puissent agir. Ce triste constat aura un impact négatif sur le rectorat de Reims, il est fort à parier que les personnels concernés demanderont de quitter leur poste par le biais de la mutation au risque alors de mettre en péril la réalisation du plan de transformation du recrutement présenté en CSAA.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims souhaiterait que l'administration revoie l'organisation des services académiques en prenant en compte les conditions de travail des personnels administratifs qui œuvrent pour l'amélioration de l'attractivité de l'académie de Reims. Ce point doit être présenté au CSA-SA pour débat et vote. Par ailleurs elle recommande un droit garanti à 3 semaines de congés en continu pendant la période d'été comme cela est le cas dans d'autres académies.

En vous remerciant par avance pour votre réponse et pour le temps consacré à cette demande, les représentant.e-s élu.e-s du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims


Mickaël Adamkiewicz